

Dangers multiples des antennes relais

Théo Bruyère, Président du Clag (collectif de lutttes antennes GSM – www.clag.be)
Diplôme des HEC sur la gestion de l'environnement

Liège, le 10 mars 2010

Pour les nuisances du tabac, de l'amiante et bien d'autres produits nocifs ont a fermé les yeux durant de nombreuses années. Aujourd'hui, on remet le couvert pour les rayonnements électromagnétiques (antennes relais, GSM, GSM-R, GSM de la 3^e génération, UMTS, Wifi, téléphone fixe sans fil DECT, Wimax, bluetooth,) en refusant de regarder la réalité en face.

Et pourtant de nombreuses études attestent de la dangerosité des rayonnements électromagnétiques. **L'appel de Fribourg** (Allemagne) diffusé il y a quelques années est un document rédigé par des médecins spécialisés dans le secteur de la médecine environnementale. Ils ont constaté que des personnes vivant dans le voisinage d'antennes relais présentaient une augmentation dramatique de maladies graves et chroniques, en particulier : troubles de la concentration, fatigues chroniques, maux de tête, insomnies, maladies cancéreuses, troubles cardiaques, etc ...

Le 29 janvier 2005, des médecins sonnent l'alerte à l'occasion d'un symposium. Ils signent un document appelé **« Appel de Bamberg »**. Le symposium regroupant 350 personnes (médecins, associations et victimes de l'électrosmog), exprime clairement que l'on pouvait considérer, avec certitude, que les champs électromagnétiques (CEM) sont l'un des facteurs de stress conduisant aux conséquences physiopathologiques suivantes : troubles de l'utilisation du sucre, formation de mutations héréditaires, troubles de la fonction des neurotransmetteurs (transmission de l'influx nerveux), etc... Le Professeur Karl Hecht a examiné les conséquences des troubles chroniques du sommeil déclenchés par des facteurs de stress: tumeurs malignes, asthme, bronchite, dépression, attaque cardiaque, etc... Le Docteur Christine Akermans relève les symptômes suivants : oublis, erreurs, difficultés de trouver des mots, accès de nervosité, dépression, angoisses, troubles sexuels, thrombose du nerf optique, etc...

En Belgique, on a pu bénéficier de **l'étude de Dirk Adang**. Il a réalisé dans le cadre d'un doctorat à l'UCL une étude sur les rats durant une période de 21 mois. Les rats ont été placés dans un CEM durant un certain temps tous les jours. Le métabolisme de l'être humain est semblable à 90 % à celui du rat, d'où l'importance de cette étude. Les rats ont été victimes de cancers produisant un taux de mortalité élevé. Le chercheur a découvert entre autre une perte de mémoire importante,

Il est impossible de parler de toutes les études montrant les dangers des CEM sur la santé et en particulier les jeunes. Je dois impérativement parler **du rapport « bioinitiative working group »**. Cette publication d'un groupe de chercheurs internationaux (USA, Danemark, Suède, Chine et Australie) fait la synthèse de 1500 études. Il est vraiment devenu la référence depuis le 31août 2007. Il y a des preuves que les CEM peuvent provoquer : des réactions inflammatoires et allergiques, affaiblir les défenses immunitaires à des niveaux inférieurs aux normes actuelles, des troubles du sommeil, la dépression, l'affaiblissement de la barrière hémato-encéphalique (sang-cerveau), perturbation de la fertilité, effets sur l'ADN, réduit le taux de production de la mélatonine et déclenche des processus de développement de la maladie d'Alzheimer et de cancers du sein, affaiblissement de la mémoire et des fonctions cognitives, perturbation de fonctionnement du système nerveux provoquant des troubles du comportement, tumeurs du cerveau, etc

Les personnes qui ont utilisé un GSM durant dix ans ou plus ont un taux élevé de tumeurs cérébrales malignes ou de neurinomes acoustiques. Pire encore si le GSM a été utilisé uniquement d'un seul côté de la tête. Les conclusions partielles de l'étude Interphone réalisée dans 13 pays Européens confirment cette constatation.

Depuis janvier 2009, l'établissement de normes au niveau des rayonnements non-ionisants, est devenu une compétence régionale. Cette décision a été prise par la Cour Constitutionnelle. Actuellement, les 3 régions de notre pays ont des normes différentes. Le décret wallon actuel ne répond pas positivement aux suggestions des scientifiques préconisant une norme de 0,6 V/m. L'accord de majorité de la Région wallonne prévoit 3 V/m dans les mêmes conditions que la Région Bruxelloise et à terme 0,6 V/m. Malheureusement, il n'y a pas de délai prévu pour cette norme de 0,6 V/M.

Des personnes sont particulièrement sensibles aux CEM. Elles sont appelées électrosensibles et représentent environ 8 % de la population. Elles vivent parfois un véritable enfer. Il ne faut pas perdre de vue que dans nos logements nous avons différents appareils émettant également des CEM. (ordinateur, télévision, lave-linge, frigo, etc ...) Nous vivons actuellement dans une sorte de brouillard électromagnétique appelé électrosmog. Les électrosensibles doivent parfois vivre dans une cage de Faraday. Des produits sont mis sur le marché pour se protéger du rayonnement électromagnétique, mais ils sont particulièrement coûteux. L'électrosensibilité (EHS) est une maladie reconnue officiellement en Suède et en Grande Bretagne.

Le Parlement Européen indiquait dans une décision prise le 4 septembre

2008 : « est vivement interpellé par le rapport international Bio-Initiative sur les champs électromagnétiques, qui fait la synthèse de plus de mille cinq cents études consacrées à la question, et relève dans ses conclusions les dangers sur la santé des émissions de type téléphonie mobile comme le téléphone portable, les émissions UMTS-Wifi-Wimax-Bluetooth et le téléphone à base fixe "DECT" »

Cette problématique importante de santé publique mériterait d'autres développements au niveau du rôle de l'OMS et de certains conflits d'intérêts, le rôle négatif de l'ISSEP (organisme public Wallon), les propositions du Conseil Supérieur de la Santé, l'attitude des opérateurs, le rôle du législateur fédéral, etc ... Je dois me limiter, c'est normal, mais il serait intéressant de reparler de cette pollution invisible dès que le dossier aura évolué au niveau de la Région wallonne.